



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 10 octobre 2023  
à 13 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
- 30.02** Approuver le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1236983002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est recommandé :

D'adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2023-10-06 11:07

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1236983002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 28239 : Adopter et transmettre au comité exécutif, le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2024.

Le budget 2024, de **13 484 400 \$** est financé comme suit :

1. 9 926 900 \$ - Transferts centraux
2. 3 087 300 \$ - Taxe locale
3. 470 200 \$ - Revenus de source locale

**JUSTIFICATION**

Il est important que les budgets et les règlements afférents de l'arrondissement soient adoptés selon le calendrier établi par la Ville, afin de respecter l'ordre d'approbation des budgets aux différentes instances et permettre l'utilisation de ces budgets selon le cadre financier dès le premier janvier de l'année concernée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle compte tenu de sa nature administrative.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les documents financiers reliés aux différents budgets seront déposés sur le site web de l'arrondissement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan ST-LOUIS  
Chef de division - Ressources financières et matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-10-06



**Dossier # : 1236983003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Il est recommandé:

D'approuver le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2023-10-06 11:07

**Signataire :** Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1236983003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'objet du présent dossier vise l'adoption du budget d'immobilisations de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2024-2033.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 28240 : Approuver le budget incluant la liste des projets du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

L'arrondissement doit adopter en conseil d'arrondissement le budget d'immobilisations 2024-2033 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequis afin de faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le PDI 2033-2034 prévoit des investissements nets de 29 270 000 \$, dont 2 927 000 \$ en 2024.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements

climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle compte tenu de sa nature administrative

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les documents financiers reliés aux différents budgets seront déposés sur le site web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan ST-LOUIS  
Chef de division - Ressources financières et matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-10-06